<u>- Les raisons de mon opposition à la construction d'une plateforme logistique par Parcolog :</u>

1) <u>la vue</u>:

- Batiment gigantesque, pas à taille humaine qui ne se verra que trop depuis notre maison et nous bouchera la vue.

2) <u>le bruit,</u> source de stress pour les riverains:

- <u>dû à la circulation des camions</u> sur des axes traversant des zones habitées (route de châteaudun, des clos neufs) et dans l'enceinte de la plateforme (manœuvre, entrée, sortie...)
- → Il est prévu une entrée de camions côté ouest, juste à côté de la zone résidentielle.
- → 160 camions par jour prévus.
- <u>dû à la plateforme elle-même</u> : chargement/déchargement des palettes sur les étagères, fonctionnement des cellules frigorifiques (7 j/7) très bruyantes et au bruit continu.
- → on nous a dit qu'il n'y en aurait pas mais comme il est question d'entreposer de l'alimentaire, pourquoi pas ?
- → rien ne certifie non plus l'absence d'activité la nuit.

DEMANDES:

- inscrire l'interdiction d'activité de nuit et de cellules frigorifiques.
- prévoir les quais uniquement du côté sud et est (sans zones pavillonnaires)
- Il est prévu <u>des merlons</u> autour du site pour atténuer le bruit. (voir plan joint)
- → Ils ne sont pas présents tout autour du site, notamment sur la partie nord (entre P3 et P4), là où se trouve le clos des fourneaux. Pourquoi ?
- → Les données de volume sonore mesuré tiennent-elles compte de ce « trou » ?

<u>DEMANDE</u>: que soit réalisée une mesure entre P3 et P4 concernant le nombre de décibel produit à cet endroit. (les données de mesures fournies sont déjà dans la fourchette haute du niveau légal)

3) <u>la lumière</u> source de trouble du sommeil pour les riverains :

- Des projecteurs puissants allumés toute la nuit sont présents dans toutes les plateformes voisines (Meung et Mer).
- → Grosse gêne pour les riverains qui ne peuvent dormir volets ou fenêtres ouvertes l'été.
- Il est obligatoire de placer des minuteurs ou détecteurs de mouvements visant à réduire l'éclairage intempestif ainsi des ampoules LED spéciales pour réduire l'intensité lumineuse.

- → Qui vérifie l'application et le respect de ces règles ?
- → L'installation de ces procédés sont-ils clairement énoncés dans le cahier des charges du constructeur ?

4) <u>le danger</u> dû à la présence de produits dangereux :

- des produits dangereux seront entreposés. Vu la taille du bâtiment, on peut s'inquiéter du volume de produits dangereux présents.
- → risque d'incendie (un entrepôt en construction dans les côtes d'Armor a pris feu récemment, projetant des débris jusqu'à 150 m − lieu des 1ères habitations pour nous-), d'explosion, de fuite de particules ou de gaz toxiques dans l'air comme dans les nappes phréatiques.
- → Il y a un risque important pour la santé de la population et les habitations de celle-ci.
- Les stocks de ces produits dangereux sont parfois entreposés de manières anarchiques (voir étude de danger) → risque d'incendies ou explosion.
- → Des contrôles drastiques et réguliers sont-ils prévus ?

5) <u>la valeur de nos maisons</u>.

- C'est une grosse inquiétude. La construction de la plateforme entraînera nécessairement une <u>dévaluation non négligeable du prix de nos maisons</u>.
- → C'est notre <u>patrimoine</u>, chèrement acquis dont nous finissons juste de rembourser l'emprunt, que nous souhaitons transmettre à nos enfants. <u>Nos maisons seront vendues au rabais</u> et certains se retrouveront sûrement en difficulté financière.
- → En autorisant la construction du bâtiment, la mairie sacrifie le patrimoine de dizaines de foyers pour <u>d'hypothétiques emplois</u> (on sait tous qu'il y en aura peu, s'il y en a car les entrepôts voisins sont vides et ne trouvent pas de main d'oeuvre. Voir Mer et Meung sur Loire)
- A l'achat du terrain, en 2005, la mairie nous avait affirmé que <u>seuls des bâtiments de</u> <u>petite taille et de faible hauteur (12 m max)</u> pouvaient voir le jour. (mensonge)
- La <u>modification du PLU a été faite en catimini</u>, sans information claire et illisible pour qui ne connaît pas le domaine (comme une astérisque en bas d'un contrat d'assurance).

<u>DEMANDE</u>: Est-il prévu un dédommagement prévu par Parcolog pour ce préjudice immobilier subi ?

6) <u>le climat</u>:

- Ce projet ne sera pas sans conséquence écologique :
- → <u>Bétonisation</u>: chaleur se réverbère, risque accru d'inondations des eaux qui s'écoulent mal et n'entrent pas dans le sol
- → rejet de particules dans l'atmosphère près des habitations : chauffage, camions...
- → autant de terres agricoles qui ne nous nourriront plus.
- → une <u>aberration</u> à l'heure où le domaine du transport routier est condamné à court terme de part la <u>raréfaction de l'énergie fossile</u>.
- → complètement contraire aux recommandations émises par le GIEC et au rapport de la MRAE.

→ ce projet encourage l'entreposage de produits venus de loin au détriment de productions françaises et locales.

7) <u>l'aménagement routier</u>:

- les routes et installations actuelles <u>ne permettent pas un tel flux quotidien de camions</u>.
- → routes étroites, ronds-points serrés, pont trop étroit et probablement pas prévu pour des croisements réguliers de camions quotidiens.
- → Qui paiera l'installation de structures adaptées (rond-point, pont) et la réfection régulière des routes abîmées par tant de passage ?
- → <u>axe Baule-Beaugency déjà saturé</u>. Il sera embouteillé sans cesse.
- → <u>risque d'accidents</u> élevés.
- → <u>le tourisme</u> qui fait actuellement vivre Beaugency sera impacté par cette saturation des axes. (les gens contourneront Beaugency par le sud de la Loire pour se rendre directement à Blois ou à Chambord)